

Annexe des questions n^{os} 1 à 8

L'emprise projetée et la future ligne à 735 kV

Si les deux lignes de raccordements 7004 et 7101 entre les postes étaient côte-à-côte et que la future ligne de transport à 735 kV s'intégrerait, à terme, dans l'emprise prévue actuellement pour la ligne 7004, seulement les entrées de poste de deux lignes seraient à reconfigurer, soit la ligne 7004 qui deviendrait la ligne de transport à 735 kV, alors que celle-ci deviendrait la ligne 7004.

Question 1

Quels sont les coûts comparatifs entre le scénario d'aménagement de l'emprise que vous proposez et les coûts associés à la construction des lignes côte-à-côte, juxtaposé à l'emprise de la ligne existante, et au scénario de rééquilibrage des lignes dans les entrées de poste ?

Question 2

Quel serait le délai d'indisponibilité de la ligne 7004 qui serait alors en service?

Question 3

Quel est le délai d'indisponibilité de la ligne 7011 lors du branchement au poste aux Outardes projeté?

Question 4

La justification du poste aux Outardes repose sur le fait que celui-ci servira de poste de relève lors de la réfection des postes Manicouagan et Micoua. En quoi Les postes Manicouagan et Micoua ne pourraient-ils pas remplir cette fonction de relève lors de l'indisponibilité du poste aux Outardes?

Question 5

Quels est le point de départ et d'arrivé de l'éventuelle ligne de transport à 735 kV dont l'emprise est prévue entre les lignes 7004 et 7101?

Question 6

Vous affirmez dans l'étude d'impact que « Le poste a été positionné de façon à éviter le plus possible le cours d'eau qui longe sa bordure ouest. Bien que cela soit improbable, il pourrait y avoir un empiètement du talus sur la bande riveraine de 10 m » (PR3.1, p. 8-11). Or, sur la carte 7-1, la zone de déboisement se rend jusqu'à la rive du cours d'eau. Veuillez préciser qu'elle serait la distance minimale entre la zone déboisée et le cours d'eau.

Déboisement et aménagement de l'aire du poste

Question 7

Pourquoi déboiser immédiatement la superficie de la phase dite «ultime» du poste aux Outardes projeté ?

Question 8

Pourquoi ne pas déboiser qu'au moment où cette superficie sera requise?